



Association Sportive et Culturelle
de Gagnac sur Garonne

Vital Energy
Gym Yoga Pilates Marche active



FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom Prénom
Nom de jeune fille Date de naissance
Adresse
Code postal Ville
Téléphone E-mail

ACTIVITES ET SEANCES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Gymnastique	☐ 9h15 – 10h15		☐ 20h30 – 21h30	☐ 19h15 – 20h15 (Urban training) ☐ 20h15 – 21h15 (Circuit training)	☐ 9h15 – 10h15
Pilates				☐ 18h00 – 19h00 ☐ 19h15 – 20h15	
Gymnastique 35 (Sport Santé Séniors + 60 ans)					☐ 14h00 – 15h30
Marche active 25 séances		☐ 10h45–12h15			
Yoga	☐ 17h00 – 18h25 ☐ 18h30 – 19h55 ☐ 20h – 21h25				

Nota : **Cocher la ou les séances auxquelles vous désirez vous inscrire.**

Le bureau se réserve le droit de supprimer un cours ou de limiter les inscriptions en fonction du nombre de personnes.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- ☐ Certificat d'aptitude pour la pratique des activités choisies **ou** ☐ Attestation questionnaire de santé
☐ 1 enveloppe timbrée avec votre adresse si vous n'avez pas d'adresse e-mail valide
☐ Règlement : **cotisations + adhésion + licence** (pour la gym, la gym seniors, la marche active et le Pilates)

L'inscription sera définitive à réception du dossier complet. Le nombre de place par cours est limité.

MONTANT DES COTISATIONS ET REGLEMENT

Adhésion ASCG *	5,00 €
Licence individuelle obligatoire** : 27,50 € (sauf pour le Yoga) (23 € + 4,5 € part départementale, reversés en intégralité à la Fédération Départementale de Gym Volontaire) **	+ €
Activité (s) choisie (s)	
☐ Gym - Pilates 1 séance : 99 € -----	+ €
☐ Gym - Pilates 2 séances : 129 € -----	+ €
☐ Gym - Pilates 3 séances : 144 € -----	+ €
☐ Gym - Pilates 4 ou 5 séances : 156 € -----	+ €
☐ Gym Sénior : 129 € -----	+ €
☐ Marche active (25 séances) : 84 € -----	+ €
☐ Yoga : 144 € -----	+ €
Tarifs dégressifs pour la pratique de plusieurs activités	
Réduction pour la pratique de 2 activités : - 39 €	- €
Réduction pour la pratique de 3 activités et plus : - 72 €	
Montant total	€

* Une seule adhésion est due pour les adhérents à plusieurs sections de l'ASCG => Les personnes déjà inscrites dans une autre section doivent fournir un justificatif pour bénéficier d'une réduction de 5 euros

** Les licences seront dorénavant transmises par courrier électronique par la Fédération de Gym Volontaire. Pour les personnes ne disposant pas d'adresse mail, la section se chargera de transmettre la licence.

Règlement trimestriel obligatoire	1 ^{er} chèque égal à un tiers de la cotisation + adhésion + licence	€
3 chèques à l'ordre de ASCG Gym-Yoga (encaissés : oct, janv, avril)	2 ^{ème} chèque égal à un tiers de la cotisation	€
	3 ^{ème} chèque égal à un tiers de la cotisation	€

DIVERS

Règlement intérieur :

- ☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et me conformer aux dispositions de celui-ci.

Droit à l'image

- ☐ J'autorise la prise de vues et la publication par l'ASCG Vital Energy et l'ASCG Photo des images prises dans le cadre de cours ou de stages.

A :	Signature
Le :	